

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2021

La réunion du Conseil Municipal du 6 septembre s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : Mme GEVAUDAN Dolorès, excusée

Madame François ESPENEL a été élue Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 6 septembre 2021 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

DROITS DE PREEMPTION

- Immeuble AN 209
- Immeuble AN 122
- Immeuble AN 93

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renoncer à son droit de préemption sur ces biens.

ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA GARE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une actualisation du marché impose de prendre une nouvelle délibération modifiant la délibération prise lors du Conseil Municipal du 6 septembre 2021 confiant la réalisation des travaux au SDE 43.

. Montant des travaux	31 454,19€
. Participation de la commune	17 299,80€

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette actualisation.

ENFOUISSEMENT TELEPHONIE ROUTE DE LA GARE

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement Télécom Route de la Gare et Sagnecroze. L'estimation des travaux est de 15 206,39€ avec une participation de la Mairie à hauteur de 8 646,39€ TTC. Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avant-projet, confie la réalisation des travaux au SDE 43 ;

ASTREINTES HIVERNALES

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu de mettre en place des astreintes pour la période hivernale (du 10/12/2021 au 04/03/2022). L'astreinte d'une durée d'une semaine sera rémunérée en conformité avec la législation en vigueur. Le roulement sera établi par Monsieur le Maire et les adjoints.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la mise en place des astreintes.

PLATEFORME DE DEMATERIALISATION

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les personnes publiques de dématérialiser les procédures de passation d'un marché public (supérieur à 40 000€ H.T.

Le groupement de commande formé par le CDG arrivant à son terme le 31/12/2021, il est proposé d'adhérer au nouveau groupement pour une durée de 2 ans. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.